

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS FITNESS BOUTIQUE « Jeu concours FitnessBoutique x Maestriiafit »

Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours :

FitnessBoutique France, dont le siège social est 420, boulevard de Charavines 38500 VOIRON, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 1er septembre 2024 au 6 septembre intitulé « Jeu concours FitnessBoutique x Maestriiafit ».

Article 2 – Conditions de participation :

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée en France Métropolitaine et DOM/TOM, à l'exclusion de l'ensemble des collaborateurs et employés de la société FitnessBoutique France et de ses filiales.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement consultable et disponible en téléchargement sur le Site Internet FitnessBoutique

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'exclusion de la participation du participant.

Le présent jeu-concours est soumis à la réglementation de la Loi française applicable aux jeux et concours.

Le jeu-concours « Jeu concours FitnessBoutique x Maestriiafit » n'est en aucune façon affilié à Instagram et à Facebook, ou parrainé par Instagram ou Facebook et leurs filiales.

Article 3 – Modalités de participation :

La participation au jeu-concours est accessible sur le compte Instagram de FitnessBoutique et Maestriiafit : @fitnessboutiquefrance & @maestriiafit . Le jeu concours se compose d'une unique phase, d'une durée de 6 jours, durant laquelle les modalités de participation sont unifiées .

Pour participer :

- Suivre le compte Instagram @fitnessboutiquefrance & @maestriiafit
- Liker la publication entre le 1er septembre et le 6 septembre
- Commenter la publication

Bonus : Partager la publication en story pour augmenter vos chances d'être sélectionné

FitnessBoutique se réserve le droit d'éliminer toute participation qui ne respecterait pas le règlement. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de

participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son utilisateur.

Article 4 – Dotation des lots :

Le jeu-concours est doté de douze (12) lots d'une valeur totale de 191.3€

- 1 sachet Harder d'une valeur de 54.9€
- 1 shaker FitnessBoutique 5.9€
- 3 sachets de 38g de Protein Pops Nano Supps d'une valeur de 8.4€
- 1 bande de resistance forte d'une valeur de 19.9€
- 1 pot de BCAA 10:1:3 pilulier de 120 Gélules d'une valeur de 39.9€
- 1 sachet de 800g de Breakfast SoTasty d'une valeur de 29.9€
- 1 pot d'Omega 3 E pax pilulier de 60 capsules d'une valeur de 24.9€
- 3 sachets de Protein Wafer Chocolate Gaufrette de 40g d'une valeur de 7.5€

Le lot attribué est personnel et non transmissibles.

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un remboursement, ni d'une contrevaletur, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 – Désignation des gagnants :

Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire parmi la liste des participants ayant rempli toutes les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 6 septembre dans les locaux de FitnessBoutique, situés au 420 boulevard de Charavines, 38500 Voiron.

La désignation des gagnants sera définitive et aucune contestation ne pourra être émise.

Les gagnants seront avertis par message privé Instagram le jour de la sélection ou au plus tard le lundi 9 septembre (date de diffusion de la liste des gagnants dans la FAQ du site internet fitnessboutique.fr).

Si un gagnant n'accuse pas réception de son prix dans un délai de sept (7) jours, un nouveau gagnant sera tiré au sort dans les mêmes conditions. Les lots seront remis de la part de FitnessBoutique par voie postale aux gagnants.

Article 6 – Gratuité de la participation :

La participation s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tel que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

Article 7 – Utilisation des données personnelles des participants :

En application de la Loi n°78-17 du 06/01/1978, modifiée par la Loi n°2018-493 du

20/06/2018 et du

Règlement Général de protection des données UE 2016/679 du 27/04/2016, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de FitnessBoutique d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

Toutes les données de chaque participant recueillies dans le cadre de sa participation au jeu-concours sont enregistrées et utilisées par FitnessBoutique pour participer au tirage au sort et à l'attribution des lots, et recevoir des offres commerciales, informations ou services de FitnessBoutique.

Article 8 – Responsabilité :

FitnessBoutique ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants.

FitnessBoutique ne pourra non plus être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou coordonnées communiquées par les participants au jeu-concours.

FitnessBoutique se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site Internet FitnessBoutique (<http://www.fitnessboutique.fr>).

FitnessBoutique se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillance externes, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, technique ou de quelque nature que ce soit.

FitnessBoutique pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. FitnessBoutique se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 – Accessibilité/Consultation du règlement :

Le présent règlement est consultable en ligne et disponible en téléchargement sur le Site Internet FitnessBoutique